



POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DES MARCHANDS DE JOURNAUX

Paris,

Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014

*Distribution de la presse / réseau de vente*

## **Vote d'une mesure historique : La filière presse s'engage en faveur d'une hausse de la rémunération des marchands de journaux indépendants**

**L'Union nationale des diffuseurs de presse (UNDP) annonce aujourd'hui l'adoption par le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) d'une décision stratégique pour l'avenir des marchands de journaux. Ces derniers verront leur rémunération majorée de 2,5 points en trois ans. Commissionnés à hauteur de 17,7 % en moyenne, leur rémunération était jusqu'alors parmi les plus faibles d'Europe. L'UNDP est heureuse de voir cette demande aboutir, la traduction de son combat ininterrompu depuis 1994 en faveur de la reconnaissance du réseau des marchands spécialistes indépendants.**

La rémunération des marchands de journaux français rejoindra dès janvier 2015 la fourchette haute de la moyenne européenne. La décision est l'aboutissement du dossier de la rémunération des diffuseurs de presse, ouvert en octobre 2013 mais depuis longuement et fortement attendu par les professionnels du secteur. Les conditions de cette hausse telles que présentées dans la mesure s'appuient sur le rapport de Postmedia Finance dit « Rapport Digne » commandé par le CSMP pour l'accompagner sur ce dossier. L'UNDP avait jugé le dispositif présenté par Hervé Digne conforme à sa demande et en souhaitait l'adoption sans altération majeure :

- Un système de rémunération simplifié, ouvert à tous et incitatif ;
- Une augmentation en priorité de la rémunération des marchands de journaux indépendants ;
- De nouveaux investissements financiers permettant une hausse significative de ces derniers.

La mesure porte ainsi le taux de commission net moyen du diffuseur de presse indépendant spécialiste de 17,7 % à 20,2% sur les magazines et de 14% à 17,5% sur les quotidiens. Elle sera mise en place progressivement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Toutefois, comme le souhaitait l'UNDP, une mesure transitoire permettra aux marchands de journaux de percevoir avant la fin 2014 les premiers bénéfices de cette hausse. L'UNDP et l'ensemble de ses représentants de terrain restent mobilisés, pour maintenant porter et communiquer au réseau des marchands leurs nouvelles conditions de rémunération. Les éléments clés de la mesure (qui sont les marchands de journaux concernés, les taux fonction des différentes échelles et le calendrier) sont déjà disponibles sur son site internet :

[http://www.unionpresse.fr/actualites/provisoire/undp\\_01-07-2014/csmp\\_remuneration\\_des\\_diffuseurs.pdf](http://www.unionpresse.fr/actualites/provisoire/undp_01-07-2014/csmp_remuneration_des_diffuseurs.pdf)

Daniel Panetto, Président de l'Union nationale des diffuseurs de presse :

*« La décision du Conseil supérieur est l'aboutissement d'un travail de fond mené par notre organisation professionnelle depuis plusieurs mois. Les diffuseurs de presse français sont aujourd'hui reconnus à l'égal de leurs confrères européens en termes de rémunération. C'est capital, cela va leur donner de l'oxygène et leur permettre de modifier progressivement le modèle économique de leurs magasins pour face à un marché en pleine mutation. Enfin, on va pouvoir faire du commerce, tout en conservant une place centrale à la presse ! »*

### **L'Union nationale des diffuseurs de presse (UNDP)**

Seule organisation professionnelle représentative des diffuseurs de presse au plan national, l'UNDP a vocation à fédérer l'ensemble des diffuseurs de presse indépendants, plus connus du grand public sous l'appellation de **marchands de journaux**. Elle est l'interlocuteur historique des pouvoirs publics et des acteurs de la filière, pour tous les aspects qui modèlent l'économie et la pratique du métier de diffuseur de presse.

Les marchands de journaux constituent l'un des premiers réseaux de commerces de proximité en France, avec 27 000 points de vente. Ils sont fréquentés chaque jour par 20 millions de consommateurs et enregistrent 12 millions d'actes d'achat. Ce réseau est l'un des piliers de la filière de distribution de la presse française, poids économique certain et richesse culturelle unique en Europe.

[www.unionpresse.fr](http://www.unionpresse.fr)

#### **Contact Presse :**

Karen Autret

01 42 40 27 15 - 06 31 44 63 83

kautret@undp.fr